



Modification suite à l'achat d'une maison

Par **valye**, le **25/04/2018** à **18:13**

Bonjour, mon ami va être en retraite et va acquérir une maison dont lui seul va financer. J'envisage de le rejoindre dans quelques années moyennant un "loyer" afin de participer à ces mensualités de crédit. Nous ne sommes ni mariés, ni pacsés, ma question est la suivante : Si dans quelque temps je le rejoins pour vivre avec et ainsi participer aux mensualités pourrions-nous afin que tout soit en ordre (en cas de décès ou autres) modifier les papiers et faire apparaître ceci ? Si oui auprès de qui et est-ce que cela a un coût ? merci

Par **amajuris**, le **25/04/2018** à **18:59**

bonjour,
il n'y a aucun lien juridique entre concubins.
votre ami est seul propriétaire du bien et seul titulaire du crédit.
dans votre question, vous ne précisez pas le but que vous recherchez quand vous écrivez "modifier les papiers et faire apparaître ceci".
la propriété d'un bien est indépendante de son financement.
si vous lui versez une indemnité d'occupation, cela ne vous rendra pas propriétaire.
il serait intéressant de savoir si votre ami a des enfants qui sont ses héritiers réservataires.
si vous voulez avoir la propriété d'une partie du bien, il faut que votre ami vous donne ou vous vende une partie de son bien, cela se fait par acte notarié et il y a bien entendu des frais.
salutations